

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° CE3263

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et  
M. Thierry  
-----

#### ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 8 par une phrase ainsi rédigée :

« Elles informent les candidats à l'installation du schéma directeur régional des exploitations agricoles et veillent à ce que le projet d'installation s'inscrive dans les priorités dudit schéma. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accompagnement des cédants et des candidats à l'installation et à un agrandissement mesuré devra tenir compte des critères de priorités des SDREA. Les structures agréées par l'Etat pour accompagner les candidats à l'installation doivent informer les candidats des critères du SDREA et n'accompagner que des projets conformes au SDREA. Cet amendement a été travaillé avec la Confédération Paysanne.